

Conseil Municipal **Séance du 20 décembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt décembre à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Philippe SOINARD, Maire.

Présents : SOINARD Philippe, SALLEY Philippe, FEUARDANT LEFÈVRE Myriam, LE CALVEZ Anne, COCU Daniel, GUERIN Amandine, LEFÈVRE Yolaine, LOUBAYÈRE Michael, LEFÈVRE Véronique, LEBLOND Mélanie, EUDES Sylvie,

Absente excusée : DELAUNEY Dorothée (pouvoir à Mélanie LEBLOND), VAULTIER Lucie (pouvoir à Yolaine LEFÈVRE)

Absents : PRODEO Fabien, DARROUX Théodore,

Mme Véronique LEFÈVRE désignée conformément à l'article L 21121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour :

SALLE INTERGENERATIONNELLE (DE2024122001)

Rappel du règlement de consultation :

Date et heure limites de réception des offres : 29 novembre 2024 avant 12h00. Aucune offre n'a été transmise hors délai.

Analyse des offres :

60% pour le prix des prestations.

40% pour la valeur technique de l'offre jugée uniquement au regard des renseignements fournis dans l'annexe n°1 à l'acte d'engagement selon les sous-critères :

1. Délais pour lesquels l'entreprise s'engage pour la levée des réserves et pour la fourniture des DOE.
2. L'entreprise doit indiquer trois expériences similaires.
3. Nombre et le type de personnel de l'équipe désignée pour le chantier.
4. Engagement à la stabilité des ouvriers et de l'encadrement pendant toute la durée du chantier.
5. Délai de réalisation de ses prestations.
6. Engagement de l'entreprise à respecter scrupuleusement les caractéristiques techniques des matériaux indiqués dans le CCTP.

Vu :

- Le code de la commande publique et notamment ses articles R 2123-1 et suivants ;
- L'avis d'appel à concurrence publié le 05 novembre 2024 et paru le 09 novembre 2024 relatif à la construction d'un lieu intergénérationnel à SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD

Considérant :

- Le marché public de travaux relatif à la construction d'un lieu intergénérationnel à SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD;
- Le nombre d'offres reçues par lot :
LOT N°01 – TERRASSEMENT – VRD – ESPACES VERTS : 3

LOT N°02 – GROS ŒUVRE : 2
 LOT N°03 – OSSATURE, CHARPENTE & BARDAGE BOIS : 3
 LOT N°04 – COUVERTURE & BARDAGE BOIS : 2
 LOT N°05 – MENUISERIES EXTÉRIEURES ALUMINIUM –
 SERRURERIE : 2
 LOT N°06 – MENUISERIES INTÉRIEURES – PLÂTRERIE SÈCHE –
 PLAFONDS SUSPENDUS : 5
 LOT N°07 – CARRELAGE – FAÏENCE : 4
 LOT N°08 – PEINTURE – SOLS SOUPLES : 8
 LOT N°09 – ÉLECTRICITÉ : 5
 LOT N°10 – CHAUFFAGE – VENTILATION – PLOMBERIE : 3

- L'analyse des candidatures et l'examen des offres, en date du 20 décembre 2024 a permis un classement des offres et de permettre l'attribution des marchés ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, propose l'attribution des marchés, suivant un classement établi d'après les critères d'attribution communs à tous les lots 60% pour le prix des prestations et 40% pour la valeur technique de l'offre jugée uniquement au regard des renseignements fournis dans l'annexe n°1 à l'acte d'engagement selon les sous-critères :

1. Délais pour lesquels l'entreprise s'engage pour la levée des réserves et pour la fourniture des DOE.
2. L'entreprise doit indiquer trois expériences similaires.
3. Nombre et le type de personnel de l'équipe désignée pour le chantier.
4. Engagement à la stabilité des ouvriers et de l'encadrement pendant toute la durée du chantier.
5. Délai de réalisation de ses prestations.
6. Engagement de l'entreprise à respecter scrupuleusement les caractéristiques techniques des matériaux indiqués dans le CCTP.

Au vu de cette analyse des offres, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'attribuer les lots aux soumissionnaires :

LOT 1 : Terrassements – VRD- Espaces verts : attribué à OUEST TERRASSEMENT, 50500 CARENTAN pour un montant de 55.714,40 € HT.

LOT 2 : Gros œuvre : attribué à CGM, 50390 SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE pour un montant de 74.991,25 € HT.

LOT 3 : Ossature, charpente et bardage bois : attribué à DALMONT, 50440 LA HAGUE pour un montant de 68.348,95 € HT.

LOT 4 : Couverture et bardage ardoise : attribué à EUSTACHE, 50700 SAINT-JOSEPH pour un montant de 55.048,73 € HT.

LOT 5 : Menuiseries extérieure aluminium – Serrurerie : attribué à AMC FOLLIOU, 50700 VALOGNES pour un montant de 43.972,73 € HT.

LOT 6 : Menuiseries intérieure – Plâtrerie sèche – Plafonds suspendus : attribué à LEFER, 50260 BRICQUEBEC pour un montant de 104.000,00 € HT.

LOT 7 : Carrelage – Faïence : attribué à CMC, 50000 SAINT-LO pour un montant de 17.737,60 € HT.

LOT 8 Peinture – Sols souples : attribué à JM PEINTURE, 50000 SAINT-LO pour un montant de 9.887,40 € HT.

LOT 9 : Électricité : attribué à LEFEVRE, 50470 TOLLEVAST pour un montant de 28.160,49 € HT.

LOT 10 : Chauffage – Ventilation – Plomberie : attribué à HERVE THERMIQUE, 14200 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR pour un montant de 67.305,00 € HT.

Le conseil municipal autorise M. le maire à signer les marchés publics, à accomplir toutes les formalités notamment post attribution et à prendre toute mesure d'exécution relatives à ces marchés.

La présente délibération fera l'objet des formalités postérieures conformément aux dispositions légales en vigueur et notamment sera transmise au contrôle de légalité.

AIDES SOCIALES (DE2024122002)

Une femme réside à Saint Germain Le Gaillard avec ses deux enfants de 3 ans et 1 an. Elle perçoit environ 1500€ de RSA, d'allocations familiales, prestation d'accueil jeune enfant (PAJE) et Allocation de logement. Elle possède de multiples dettes et des charges fixes d'environ 1350€ de loyer, EDF, eau, assurances, internet, téléphone.

Sa situation est précaire, un dossier de surendettement est en cours. Elle sollicite l'accès à la Banque Alimentaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'attribuer un colis d'urgence et trois mois de la banque alimentaire.

DECISIONS MODIFICATIVES

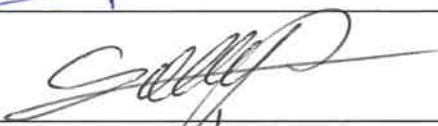
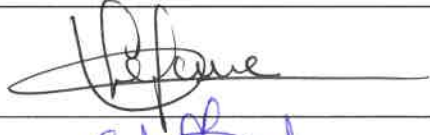
Il n'y a pas de décision modificative

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

La commune a été victime d'un cambriolage la nuit du 03 au 04 décembre. Une tronçonneuse a été dérobée. M. le Maire a déposé plainte auprès de la brigade de gendarmerie de Les Pieux.

Mme Amandine GUERIN rend compte de la réunion du groupe de travail « école de musique » du pôle de proximité des Pieux du 11 décembre 2024. En 2024, huit familles sont inscrites (10 en 2023). L'orchestre à l'école pour les classes de Les Pieux s'est bien passé, les autres écoles vont être sollicitées par un message aux directeurs et directrices des écoles, puis il y aura un tirage au sort. Un transfert de l'école de musique à la communauté d'agglomération du cotentin est souhaité.

FIN DE SÉANCE

Philippe SOINARD	
Philippe SALLEY	
Myriam FEUARDANT-LEFEVRE	
Anne LE CALVEZ	
Daniel COCU	
Dorothée DELAUNEY	Absente excusée (pouvoir à LEBLOND Mélanie)
Fabien PRODEO	Absent
Amandine GUÉRIN	
Yolaine LEFÈVRE	
Théodore DARROUX	Absent
Michael LOUBAYÈRE	
Lucie VAULTIER	Absente excusée (pouvoir à LEFEVRE Yolaine)
Véronique LEFÈVRE	
Mélanie LEBLOND	
Sylvie EUDES	

